

Congrès programmatique d'Arras
Contribution de la Fédération des Elus Démocrates de Gironde
Chapitre 3 Gouvernance / 3-5 Réforme de l'Etat et des collectivités locales

Fidèle à l'héritage des girondins pendant la révolution, la Fédération des Elus Démocrates de la Gironde est très attachée à la décentralisation des pouvoirs publics en France.

Les collectivités locales incarnent cette décentralisation. Elles doivent répondre au besoin de proximité des citoyens et savoir s'adapter au défi de leur temps.

Cela suppose des collectivités aux compétences et au fonctionnement clair, avec une autonomie fiscale et une gestion rationalisée.

Le projet de réforme des collectivités territoriales proposé par le gouvernement a, ainsi, soulevé plusieurs inquiétudes chez les élus Démocrates de Gironde :

I) Critique à l'égard du projet de loi

La nécessité d'une réforme des collectivités locales n'est pas remise en question. L'immobilisme n'est pas la réponse, surtout devant la complexité du mille-feuille que sont devenues au fil du temps les collectivités locales.

Néanmoins, la réforme proposée ne va pas dans le bon sens, elle est partielle et bien trop motivée par des calculs politiques électoralistes au détriment de la démocratie et de l'efficacité.

Ainsi, ce projet est très incomplet, il ne traite pas, par exemple, du statut de l' élu local, ce qui aurait également pu permettre d'aborder le sujet du cumul et des successions de mandat.

Nous dénonçons, également, une réforme qui a pour conséquence de réduire le nombre d'élus de terrain. C'est un effet symbolique mais surtout démagogique. Cette réforme ne permettra pas de réelles économies (3000 élus ne pèsent pas lourd dans les finances publiques, les indemnités des 3000 restants seront sûrement augmentées et la disparition d'élus de terrain entraînera vraisemblablement leur remplacement par des fonctionnaires).

Concernant le mode de scrutin proposé pour les futurs Conseillers Territoriaux, cela est inacceptable et contraire au principe démocratique de notre pays : cela ne répond pas de façon satisfaisante au souhait de représentativité des différents courants politiques et c'est néfaste pour la parité.

Par ailleurs, la disparition de la clause de compétence générale pour les Régions et les Départements est une erreur. Si le problème de la clarté des compétences et des multiples interlocuteurs (plusieurs dossiers, perte de temps...) existe bien, il peut être résolu par une clarification des compétences principales de chaque collectivité et par la règle de l'interlocuteur unique pour chaque projet. Sur le plan de la lutte contre les « systèmes » et les « baronnies » qui se pose, en effet, dans certain département dont la Gironde, il n'est pas utile de recourir à un tel chamboulement, des solutions plus simples existent, telle que la limitation des mandats dans le temps.

La disparition des Pays est, par contre, une bonne mesure d'allégement, il faut cependant veiller à bien redistribuer leurs compétences vers des structures adaptées (par exemple en matière de tourisme, il faut peut-être aller vers une collaboration renforcée des CDC).

Les Communauté de Communes (CDC) doivent être cohérentes, autour d'un bassin de vie plutôt que dictées par des logiques de chiffres. Ce qui doit prévaloir c'est l'habitude de vivre ensemble, avec un héritage historique, géographique et économique commun.

Le projet de métropole semble, lui, n'être qu'une couche de plus au mille-feuille. Ce dispositif basé sur le volontariat, risque d'engendrer une « vampirisation » des moyens impartis aux départements au détriment de la solidarité urbain/rural.

Concernant la réforme de la taxe professionnelle, elle est marquée par un retour en arrière et une recentralisation au détriment de l'autonomie des collectivités locales. En effet, la disparition de cette taxe sera compensée par des dotations de l'Etat et des dispositifs tels que la Cotisation Complémentaire des entreprises qui sera perçue par l'Etat avant d'être redistribuée aux collectivités. Ce système privera ainsi partiellement les collectivités locales de leur autonomie fiscale.

La suppression de la Taxe Professionnelle pose également le problème de l'affaiblissement du lien entre les entreprises et les collectivités. En effet les communes ou les EPCI ne seront plus enclin à faire venir des entreprises (et des emplois) sur leur territoire. Elles préféreront développer les logements d'habitation puisque, à l'avenir, les recettes municipales auront pour origine les ménages à hauteur de 72,7% contre 48,7% avec la TP. C'est aussi les ménages qui seront pratiquement les seuls à supporter les efforts fiscaux.

Par ailleurs, le remplacement de cette taxe crée une réelle inégalité entre les Communes, pas trop mal traitées et les Régions et Départements qui risquent de connaître une importante baisse de ressources. Cela confirme, avec la perte de la clause de compétence générale et une partie de leur autonomie fiscale, que leur statut de collectivités territoriales sera de plus en plus théorique.

Enfin, le mode de calcul de la nouvelle Cotisation Complémentaire des entreprises, reste insatisfaisant en matière de justice et d'emploi. Ainsi, l'utilisation, comme base d'imposition, de la valeur ajoutée va pénaliser les entreprises ayant beaucoup de personnel et donc générant beaucoup d'emplois.

II) Propositions alternatives de réforme des collectivités territoriales

La Fédération des Elus Démocrates de la Gironde propose donc dans le cadre du Congrès programmatique des mesures alternatives pour une réforme des collectivités locales plus juste et efficace :

- Nous soutenons l'idée d'un Conseiller Territorial siégeant à la fois à la Région et au Département. Mais cela est envisageable et raisonnable que s'il y a la mise en place d'un réel statut de l' élu local.
- Nous proposons comme mode de scrutin pour l'élection des futurs Conseillers Territoriaux, un scrutin proportionnel plurinominal à deux tours par circonscription législative.
- Nous proposons la fusion sur la base du volontariat des communes de moins de 500 habitants.
- Concernant le mode de calcul de la Cotisation Complémentaire des entreprises qui remplacera en partie la TP, nous proposons, dans un souci d'équité et pour pénaliser au minimum les entreprises, une base de calcul sur le résultat net ou les bénéfices. Par ailleurs, cette taxe devra être perçue directement par les collectivités et le taux fixé par elles.
- Si l'on veut véritablement réaliser des économies au sein des collectivités locales, cela passe avant tout par une gestion optimisée. Nous proposons donc la mise en place d'une RGPP au niveau local, un accroissement du rôle de la Cour des Comptes Régionale et la mise en place de véritables contrôleurs de gestion au sein des collectivités locales.

Les élus de la FED Gironde